

Année européenne du patrimoine culturel 2018

2016/0259(COD) - 28/10/2019 - Document de suivi

La Commission a présenté un rapport sur la mise en œuvre, les résultats et l'évaluation globale de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018 (AEPC 2018).

L'objectif général de l'Année européenne était d'encourager le partage et l'appréciation du patrimoine culturel riche et diversifié de l'Europe et de renforcer le sentiment d'appartenance à un espace européen commun.

Organisation et mise en œuvre au niveau de l'UE

Une approche décentralisée a été adoptée pour mettre en œuvre l'Année européenne du patrimoine culturel 2018. Au niveau national, l'Année européenne a été coordonnée par des « coordinateurs nationaux », représentant les pays participants - les 28 États membres, ainsi que neuf pays associés (Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, République de Macédoine du Nord, Islande, Monténégro, Norvège, Suisse, Géorgie et Serbie).

La mise en œuvre de l'Année européenne a été un effort conjoint de la Commission européenne (jusqu'à 15 DG), du Parlement européen, du Conseil de l'UE, du Comité des régions et du Comité économique et social européen. La Commission a assuré la coordination de l'Année européenne au niveau de l'Union. La Commission européenne a été assistée par un groupe de 38 organisations de la société civile, sélectionnées dans le cadre d'un processus ouvert et transparent, à la suite d'un appel ouvert à participation. L'UNESCO et le Conseil de l'Europe y ont également participé.

Le Parlement européen a également organisé une conférence de haut niveau et une réunion interparlementaire sur le patrimoine culturel européen.

Ressources

L'Année européenne du patrimoine culturel 2018 a été dotée d'un budget de 8 millions d'euros. Une grande partie du budget a permis de financer un appel à projets de coopération dans le cadre de l'Europe créative (4,8 millions d'euros). En outre, la Commission a utilisé ce budget pour soutenir des projets au niveau européen.

Principales activités

L'Année européenne 2018 a été couronnée de succès en ce qu'elle a permis :

- un renforcement la dimension européenne du patrimoine culturel ;
- le lancement d'un vaste effort pour favoriser l'émergence de solutions novatrices et avant-gardistes aux défis du secteur du patrimoine culturel ;
- l'organisation d'une campagne de communication ciblant les écoliers et les jeunes ;
- le développement de nombreuses initiatives européennes transfrontalières initiées par les parties prenantes et les coordinateurs nationaux ;
- l'organisation de plus de 23.000 événements en 2018, touchant plus de 12,8 millions de participants.

Le label AEPC 2018 a été attribué à plus de 13 000 événements (dont 2.300 rien qu'en Irlande).

Projets financés par l'UE et initiatives européennes

La Commission a lancé un appel à propositions spécifique dans le cadre du programme « Europe créative ». En conséquence, 29 projets de coopération transnationale ont été sélectionnés sur 77 candidatures, pour un montant total de 4,8 millions d'euros.

L'Année européenne était une priorité horizontale du programme Erasmus + 2018 et Erasmus+ a octroyé près de 92 millions d'euros à 965 projets de coopération et de mobilité liés au patrimoine culturel. Un montant estimé à 6 milliards d'euros a été initialement mis à disposition pour le patrimoine culturel pour la période 2014-2020 au titre du Fonds de cohésion. En 2018 et 2019, Horizon 2020 a consacré jusqu'à 100 millions d'euros à des projets de recherche sur le patrimoine culturel.

Enfin, en 2018, la Commission a poursuivi son soutien politique et financier à Europeana, la plate-forme culturelle paneuropéenne en ligne.

Conclusion

Le rapport note que l'Année européenne du patrimoine culturel a eu un impact positif sur la perception du patrimoine culturel européen en tant que ressource précieuse pour l'Europe. En mettant en lumière le patrimoine culturel de l'Europe dans les agendas européens et nationaux et en mobilisant un large éventail d'acteurs, l'Année a contribué à un dialogue interculturel sur ce que l'Europe a en commun.

Le Parlement européen s'est montré très favorable à l'Année européenne et à de nouvelles actions au niveau de l'UE en faveur du patrimoine. Il s'est félicité du modèle de gestion intégrée et de l'esprit de coopération multipartite, et a appelé à un suivi ambitieux.

La Commission, conjointement avec les États membres et les parties prenantes du patrimoine culturel, continuera à mettre en œuvre une vision à plus long terme pour la gestion, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel de l'Europe.